



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE, CARTE VITALE... CET ÉTÉ, JE PARS BIEN ÉQUIPÉ !



Pour partir en vacances en toute sérénité, mettez à jour votre carte Vitale avant votre départ, chez votre médecin ou en pharmacie.

Vous partez à l'étranger, sachez que la Carte européenne d'Assurance Maladie permet la prise en charge de vos frais de santé dans toute l'Europe.

Faites-en la demande au minimum deux semaines avant votre départ, depuis votre compte personnel sur le site www.ameli.fr ou sur l'appli mobile disponible sur smartphone et tablette.

Tranquillité et sécurité, la CPAM est toujours à vos côtés.

Suivez l'actualité de votre CPAM



@CpamFlandres



Assurance Maladie des Flandres

ameli.fr